

Direction de l'Immobilier
Marchés publics

Où lire les annonces relatives aux marchés publics de l'immobilier (organes et supports de publication) et où télécharger le dossier de consultation des entreprises (DCE) ?

Marchés	Annonces	Plateforme de dématérialisation/ Profil acheteur
toutes natures confondues ≥15 000 et < 90 000€HT	MarchésOnline.com <small>La grande adresse des appels d'offres - Marchés</small> www.marchesonline.com ou BOAMP ¹	<u>Place de marché interministérielle</u> ² https://www.marches-publics.gouv.fr Veiller à bien noter https (site sécurisé) et non http
Fournitures, services et prestations intellectuelles ≥90 000€ et <130 000€	BOAMP Profil acheteur JAL ³	<u>Place de marché interministérielle</u> https://www.marches-publics.gouv.fr Veiller à bien noter https (site sécurisé) et non http
Travaux ≥90 000€ et <130 000€	Revue spécialisée ⁴	
Fournitures, services et prestations intellectuelles ≥130 000€	JOUE BOAMP Profil, acheteur	Veiller à bien noter https (site sécurisé) et non http
Travaux ≥ 5 000 000€	JAL	

¹ Les modalités de publicité et mise en concurrence sont graduées en fonction de l'importance du marché et surtout du niveau de mise en concurrence du secteur d'activité concerné (CE, 02/10/2005, Région Nord Pas de calais, req. n°278732).

² Depuis le 12 janvier 2012, la Place de marchés interministérielle (PMI) a élargi son périmètre à l'UGAP et aux opérateurs de l'Etat. A cette occasion, elle change de nom et devient la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE). Cette Plate-forme des Achats de l'Etat vous permet de :

- Rechercher et consulter les annonces d'information, de consultation, d'attribution ;
- Télécharger les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- Remettre sous forme électronique vos réponses aux appels d'offres ;
- Disposer d'un service d'alerte gratuit, quotidien ou hebdomadaire, selon les critères que vous définissez.

³ Journal habilité à publier des annonces légales (défini par l'article 2 de la loi n°55-4 du 4 janvier 1955 ; exemple : La Montagne, Edition du Puy de Dôme).

Avis d'intention de conclure (avis de transparence *ex ante* volontaire ou avis d'attribution) sont publiés sur le ou les supports sur le(s)quel(s) l'AAPC a été publié.